



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2017

### TAXE D'HABITATION

votee et perçue par la commune et divers organismes

### CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

votee par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

M MILAN JACQUES  
OU MME BRANDICOURT ALIX  
LOTISSEMENT LE PETIT BARON  
26 RUE LOUIS GALLAS  
71150 DEMIGNY

#### Vos références

N° fiscal (vous) : 03 97 580 125 152 C  
N° fiscal (conjoint) : 30 04 835 036 203 C  
Référence de l'avis : 17 71 7089971 90

Identification de votre imposition :  
Département : 710  
SAONE ET LOIRE  
Commune : 170  
DEMIGNY  
Lieu d'imposition : 0255  
26 RUE LOUIS GALLAS

Numéro FIP : 710 30 46 7762847789 3  
Numéro de rôle : 770  
Date d'établissement : 14/09/2017  
Date de mise en recouvrement : 30/09/2017

#### Votre situation

#### MONTANT A PAYER

Au plus tard le **15/11/2017** **766,00 €**

#### Détail du montant à payer

Montant de votre taxe d'habitation 628,00 €

Montant de votre contribution  
à l'audiovisuel public 138,00 €

71048

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre « Votre situation » (montant à payer).

**Si vous avez opté pour l'avis d'impôt en ligne, vous devez payer, à votre choix :**

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

**Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/11/2017.**

Pour 2018, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
710304677628477893	M MILAN JACQUES ET MME BRANDICOURT ALIX	S	54479	2,00 6

### TAXE D'HABITATION 2017 - DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Eléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	2823		2823			
Valeur locative moyenne	2987		3153			
A B A T T E M E N T S						
•Général à la base						
•Personne(s) à charge						
- Par personne rang 1 ou 2	10 %		10 %			
pour personne(s)						
- Par personne rang 3 ou +	15 %		15 %			
pour personne(s)						
•Spécial à la base						
•Spécial handicapé	0 %		0 %			
Base nette d'imposition	2823		2823			
Taux d'imposition 2017	12,16 %		9,87 %	0 %		<b>Total des cotisations</b>
Cotisations 2017	343		279			<b>622</b>
Dont Majoration Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2016	12,16 %		9,87 %			
Rappel cotisations 2016	342		278			
Variation en valeur	+1		+1			
Variation en pourcentage	+0,29 %		+0,36 %			
Abattements de référence 2003/2017	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI	
•Général à la base						
•Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
•Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
•Spécial à la base						
EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2016 ET 2017					Frais de gestion	+ 6
	ANNEE 2016	ANNEE 2017	En valeur	En pourcentage	Prélèvements :	
(a) Cotisations	626	628	+2	+0,32 %	- pour base élevée	
(b) Allègements					- sur rés. secondaires	
(c) = (a) - (b) Somme à payer	626	628	+2	+0,32 %	Plafonnement selon le revenu	
LOCAUX TAXES : NOMBRE 1					REGIME P	
Taux global 2000 corrigé	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	
16,95 %	1700248967H	Maison		H	2823	<b>Montant de votre impôt</b>
Cotisation référence 2003						<b>628</b>

<b>MONTANT DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2017</b>	<b>138</b>
Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision.	

### Vos démarches

⇒ <b>Sur impots.gov.fr :</b>	Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et <b>poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.</b>
⇒ <b>Par courriel :</b>	<b>Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gov.fr</b>
⇒ <b>Par téléphone :</b>	Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 010* - Courrier : centre prélèvement service CS 60034 67085 STRASBOURG CEDEX Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*. Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
⇒ <b>Sur place :</b>	Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace particulier) : Pour obtenir des réponses plus détaillées : • Sur le paiement de votre impôt : TRES CHAGNY ST LEGER/DHEUNE 7 RUE DE L ARTICHAUT - 71150 CHAGNY Tél : 03 85 87 21 75 • Sur le montant de votre impôt : SERVICE IMPOTS PARTICULIERS CHALON-SUR-SAONE - S.A.I.D. CHALON EXTERIEUR 11 AVE PIERRE NUGUE - 71333 CHALON SUR SAONE CEDEX Tél : 03 85 41 71 65
*(Service 0,06 € / min + prix appel)	